Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR RENFORCER L'EFFICACITÉ DE LA PROMOTION

Une étude est lancée sur les filières de distribution des produits agricoles

Le Canton de Vaud a chargé AGRIDEA de réaliser une étude sur les circuits de la mise sur le marché des produits agroalimentaires issus de cinq filières clés et leurs impacts respectifs pour l'économie agricole vaudoise. Dans la perspective de la future loi cantonale sur l'agriculture, cette étude doit permettre de renforcer l'efficacité de la promotion des produits vaudois.

L'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural (AGRIDEA) a été mandatée par le Service de l'agriculture du Canton de Vaud pour effectuer une étude visant à mieux connaître les circuits de distribution et d'accès au marché des produits agroalimentaires issus de cinq filières clés. L'étude doit également mesurer l'incidence de chacune de ces filières sur l'économie agricole vaudoise. Basée à Lausanne, AGRIDEA est une association dont le but est de favoriser le développement de l'agriculture et de l'espace rural, notamment par la valorisation des produits et l'organisation des filières.

Cette étude s'inscrit dans le contexte de l'élaboration d'une nouvelle législation agricole dans le canton de Vaud. Elle doit permettre de définir, grâce à des connaissances plus pointues, une stratégie pertinente de promotion des produits agricoles vaudois et de leur valorisation.

Les cinq filières retenues pour l'étude font partie des filières prioritaires pour l'économie agricole d'un point de vue du potentiel de valeur ajoutée. Ces cinq filières concernent le lait et les produits laitiers (y compris d'origine caprine), les céréales panifiables et les oléagineux, les fruits frais, le porc et les produits de charcuterie, les bovins à viande.

Pour l'instant, certains secteurs, également essentiels pour l'économie agricole du canton, n'entrent pas dans le champ d'investigation de cette étude. C'est le cas des légumes frais, de la volaille et des cultures sarclées (pomme de terre et betterave). De même, la filière de distribution des vins ne sera pas analysée dans ce cadre : la promotion des vins dépend d'une loi spécifique sur la viticulture et leur commercialisation fait l'objet par ailleurs de toute l'attention de l'Office cantonal de la viticulture et de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois.

D'ici au printemps 2010, l'étude sur les cinq filières permettra de fournir des recommandations solides aux autorités cantonales en termes de soutien à la production, à la promotion ou à la valorisation par la mise en marché des produits de l'agriculture vaudoise, dans la perspective d'une mise en oeuvre efficiente et cohérente de la politique agricole cantonale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 mars 2009

DEC, Frédéric Brand, chef du service de l'agriculture, 079 372 82 32